

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Arrêté du 10 janvier 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle au titre de l'année 2011

NOR : DEVK1101321A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'avis par la commission administrative paritaire compétente au cours de sa séance du 7 janvier 2011,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts de classe normale dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle au titre de l'année 2011 :

- 1 DURAND (Jean).
- 2 GUILLOU (Marion).
- 3 RICO (Frédéric).
- 4 ROSENBERG (Pierre).
- 5 ROUDIER (Jacques).
- 6 MICHEL (Jean-Marc).
- 7 DELARUE (François).
- 8 DEVOS (Patrice).
- 9 WEISS (Jean-Pierre).
- 10 JACOTOT (Alain).
- 11 OURLIAC (Jean-Paul).
- 12 LE JAN (Alain).
- 13 FAYEIN (Laurent).
- 14 DUMONT (Jean).
- 15 BELOTTE (Jean-Yves).
- 16 BADRE (Michel).
- 17 TCHANG (Patrick).
- 18 VERDON (Bruno).
- 19 RICONO (Gilles).
- 20 COFFIN (Maxime).
- 21 SESBOUE (Éric).
- 22 DUPONT-KERLAN (Élisabeth).
- 23 DELCAMBRE (Bertrand).
- 24 SHWACH (Paul).

25 LEYRIT (Christian).
26 VALERE (Gérard).
27 PARISE (Patrice).
28 SANCHE (Louis-Michel).

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 10 janvier 2011.

Pour la ministre de l'écologie,
du développement durable, des transports
et du logement et par délégation :

Pour la directrice des ressources humaines :

Pour le chef du service de la gestion du personnel :

*L'ingénieur général des ponts, des eaux
et des forêts, chargé de la sous-direction
des personnels d'encadrement, maritimes et des contractuels,*

E. GRASZK

Pour le ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire
et par délégation :

*Le sous-directeur mobilité,
emplois et services,*

H. REVERBORI